



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 15 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Présents :

COIGNARD Ronan

EVEILLARD Evelyne

LURETTE Gilles

AUBERT Jean-Marie

GARCIA Déborah

MEZZALIRA Nicolas

AUBERT Joëlle

GORTAIS Edmond

SAILLARD Loïc

MULLER Sarah

LE BOURHIS Jean-Pierre

VIMAL DU MONTEIL Philippe

AUBRY Gwenaël

LEGLOAHEC Yann

Secrétaire de séance : Gwénaël AUBRY

Absents excusés : Alain COAT (pouvoir à Mme Sarah MULLER)

N°01 – COMMERCE

Cession du Fonds de commerce : appel à candidatures

Considérant que la promesse unilatérale de vente du contrat de location gérance est caduque (contrat non enregistré dans les 10 jours de sa signature), la commune est dans l'impossibilité de céder le fonds de commerce.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à lancer un appel à candidatures pour la cession de ce fonds de commerce.

Après délibération, le Conseil décide, par 14 voix Pour et 1 Abstention (vote à mains levées), d'autoriser le Maire à lancer l'appel à candidatures.

N°02.1 – VOIRIE : Travaux 2015 : devis

Suite à la réunion de la commission voirie du 25 avril dernier, des devis ont été sollicités auprès des entreprises COLAS, BROCELIANDE TP et POMPEI, pour les secteurs de La Feuvrais, Point-Clos et Rezel.

Après étude des 3 propositions, le Conseil décide à l'unanimité par vote à mains levées de retenir l'Entreprise POMPEI et autorise le Maire à signer le devis correspondant. Cette dépense sera réglée en section d'investissement du budget communal 2015.

.....

N°02.2a – VOIRIE – TRAVAUX 2016

Demande de subvention (PDIC)

Vu l'estimatif des travaux de voirie – secteurs du Vaugriot et de Brangelin, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du PDIC programme 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, à l'unanimité, par vote à mains levées d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant, auprès du Conseil Départemental du Morbihan, au titre du PDIC 2016

N°02.2b – VOIRIE – TRAVAUX 2016

Demande de subvention TSD

Vu le travail réalisé par la Commission voirie en date du 25 avril 2015, déterminant les travaux à envisager pour 2016,

Au vu de l'estimation présentée, le conseil municipal est amené à se prononcer pour autoriser le Maire à solliciter des subventions, auprès du conseil départemental, au titre du TSD programme 2016.

Après délibération, le Conseil DECIDE, à l'unanimité, par vote à mains levées, d'autoriser le Maire à déposer ce dossier.

N°02.2c – VOIRIE – TRAVAUX 2016

Demande de subvention Amendes de Police

Vu le travail réalisé par la Commission voirie en date du 25 avril 2015, déterminant les travaux à envisager pour 2016,

Au vu de l'estimation présentée, le conseil municipal est amené à se prononcer pour autoriser le Maire à solliciter une subvention, au titre du dispositif amendes de police.

Après délibération, le Conseil DECIDE, à l'unanimité, par vote à mains levées, d'autoriser le Maire à déposer ce dossier

N°03.1 – Hébergement CPIE (devis alarme incendie)

Suite aux remarques émises par la commission de sécurité en date du 6 août dernier (l'avis défavorable date de 2013, nous avons pris des arrêtés comme demandé par le SDIS, ceux-ci n'avaient aucune valeur) la DDCS est venue le 6 août et n'a pas autorisé la poursuite de l'activité pour les jeunes.

Pour résoudre cette situation bloquante, l'entreprise Ambiances-Domotique de Sérent a assuré en août une formation sur le système d'alarme incendie.

De plus, il est nécessaire d'installer un système de report d'alarme.

Un devis de la société Ambiance Domotique s'élevant à hauteur de 1018,77 euros H.T. doit être pris en charge par la commune, propriétaire du bâtiment.

Le conseil est amené à se prononcer sur l'acquisition d'un tel dispositif. Après délibération, le Conseil, par 14 voix Pour et 1 Abstention, décide d'autoriser le Maire à signer le devis présenté qui sera imputé en section d'investissement du budget communal 2015.

N°03.2 – Travaux Ecole 2015 – Lot Gros-Œuvre

Vu la délibération en date du 2 juin 2015 validant les devis pour la tranche 2015 des travaux à l'école du taureau bleu,

Les travaux initialement prévus ont été modifiés au vu de l'état du sol d'une salle de classe, l'entreprise Sauvage est donc intervenue pour la fourniture et la pose de plaques de sol, ce qui implique les modifications suivantes :

- Entreprise SAUVAGE : Lot 03 Menuiseries intérieures : + 3 987.50 € HT
- Entreprise LD HABITAT : Lot 01 Gros Œuvre : - 4 755.00 € HT

Le conseil est amené à se prononcer sur ces modifications et autorise à l'unanimité, par vote à mains levées, Monsieur le Maire à valider ces modifications.

N°03.3 – Installation de stores – Ecole publique et espace de services–

Un devis a été sollicité auprès des Stores vannetais pour la fourniture et pose de stores intérieurs, à savoir :

- Ecole : 520 € HT (5 stores)
- Foyer Rural : 680 € HT (6 stores)

Le conseil autorise le Maire, à l'unanimité et par vote à mains levées, à effectuer cette dépense (section d'investissement).

N°03.4 – Restauration de toitures – Présentation de devis

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis de l'Entreprise MAUSSION Pascal pour les travaux de couverture suivants :

- Chapelle de la Bouvrais : 742.00 € HT
- Bâtiment communal : 1 984.50 € HT
- Lavoir : 3 855.00 € HT

Le conseil est amené à se prononcer sur la réalisation de ces travaux dans le cadre d'un dossier de mécénat auprès de la Fondation du Patrimoine.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'autoriser le Maire à déposer ce dossier auprès de la Fondation du Patrimoine et des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

N°03.5 – Accessibilité – Réalisation de l’Ad-AP

L’Agenda d’Accessibilité Programmée (Ad-AP) correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d’accessibilité.
Ce document doit être transmis au service de la Préfecture pour approbation.

Vu la délibération en date du 12 mai 2015, autorisant M. le Maire à lancer une consultation et choisir un prestataire pour la réalisation ou la mise à jour des diagnostics accessibilité ainsi que pour un accompagnement dans la réalisation de l’Ad’AP.

Considérant que lors de sa prochaine séance, la commission bâtiments va étudier le rapport de vérification accessibilité handicapé réalisé par la société APAVE afin de planifier les différents travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l’unanimité et par vote à mains levées :

- **DECIDE** L’élaboration d’un ou plusieurs Agendas d’Accessibilité pour finir la mise en conformité des locaux.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

N°04.1 – Budget communal : DM N° 01

Monsieur le Maire présente à l’assemblée les modifications budgétaires ci-dessous :

Section d’INVESTISSEMENT

Article	Compte	Montant	Article	Compte	Montant
21318-102	Autres bâtiments publics	338 665	1328-102	Autres subvention d’équipement	338 665
275	Cautionnements	400			
2313-101	Constructions scolaires	-400			
	TOTAL	338 665	TOTAL		338 665

Le Conseil valide, à l’unanimité et par vote à mains levées, la présente décision modificative

N°04.2 – Budget Assainissement : DM N° 01

Les prévisions budgétaires présentant une erreur d’imputation, il y a lieu de procéder aux modifications suivantes :

Recettes de la Section d’investissement

Article	Compte	Montant
TVA sur TRAVAUX	2315-040	- 4000.00
	2315-041	+ 4000.00
Total		0

...Le Conseil décide de valider, à l'unanimité et par vote à mains levées, la présente décision modificative

N°05.1 – Création Emploi d'avenir

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir ;

CONSIDERANT QUE le contrat d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

L'organe délibérant après en avoir délibéré, à l'unanimité et par vote à mains levées :

Article 1. : Décide la création d'un poste en emploi d'avenir, à compter du 01/10/2015 :

Missions dévolues	Durée de travail	Rémunération brute mensuelle
<ul style="list-style-type: none">- Surveillance des enfants : temps scolaires et périscolaires- Aide cuisinière et service des repas (restaurant scolaire)- Animations d'ateliers- Interventions dans les différents services communaux (mairie, école, camping...) en fonction des besoins.- Entretien des locaux		

Article 2. : Autorise par conséquent, M le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en emplois d'avenir.

Article 3. : Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

N°05b/09/2015 – RENOUELEMENT CONTRAT CAE

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 01/09/2013 créant un emploi en CUI, pour une période d'un an, à 20 heures hebdomadaires, pour la période du 07 octobre 2013 au 06 octobre 2014,

Vu la délibération n°01/09/2014 approuvant le renouvellement de l'emploi en CUI pour une période d'un an, du 07 octobre 2014 au 06 octobre 2015,

Considérant que La loi Rebsamen relative au dialogue social et à l'emploi permet pour les salariés de + de 50 ans, sans condition de ressources, une prolongation des contrats aidés jusqu'à 60 mois.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'approuver le renouvellement de l'emploi en CUI, à compter du 07 octobre, avec un temps de travail de 20 heures hebdomadaires et une rémunération au SMIC ;
- D'autoriser M. Le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune les conventions avec Pôle-Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

QUESTIONS DIVERSES

- EGLISE : Devis BRIERO (moins disant) retenu pour la réalisation d'un chemin de marche et de chatières. Travaux devant être effectués fin septembre
- DIGUE DE L'ETANG : l'Entreprise POMPEI interviendra fin septembre
- DEMANDE DE SALLE : courrier de Mme Vanessa BELLEPERCHE sollicitant l'utilisation d'une salle pour proposer des cours de peinture-dessin pour ados et adultes, en période scolaire. Le conseil émet un avis favorable à cette demande et propose de mettre à disposition de Mme Belleperche la maison des associations.
- DEMINAGE SUR POINT CLOS : point sur ce dossier
- ASSOCIATION CHANTIERS D'ESPOIR : demande de prêt de salle. Le conseil émet un avis favorable pour la mise à disposition de la salle
- ACCUEIL DE REFUGIES : Monsieur le maire fait savoir qu'il a envoyé un courrier d'intention au Préfet du Morbihan.
- INDEPENDANTE MAURONNAISE : courrier de demande de terrain pour les matchs des U11. Monsieur le maire fait savoir qu'il a envoyé un courrier au président de la communauté de communes pour solliciter une participation des services techniques communautaires pour l'entretien du terrain de foot ; A ce jour, aucune réponse n'a été apportée.
- Intervention de Yann LE GLOAHEC : vitesse excessive de certains véhicules dans les villages
- Parking de l'Espace de services : marquages au sol effacés, seraient à retracer.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion publique se tiendra le 9 octobre à 20H00 à l'espace de services pour évoquer avec la population les sujets d'actualité.

FIN DE SEANCE A 22 H 45



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 15 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Présents :

COIGNARD Ronan

EVEILLARD Evelyne

LURETTE Gilles

AUBERT Jean-Marie

GARCIA Déborah

MEZZALIRA Nicolas

AUBERT Joëlle

GORTAIS Edmond

SAILLARD Loïc

MULLER Sarah

LE BOURHIS Jean-Pierre

VIMAL DU MONTEIL Philippe

AUBRY Gwenaël

LEGLOAHEC Yann

Secrétaire de séance : Gwénaël AUBRY

Absents excusés : Alain COAT (pouvoir à Mme Sarah MULLER)

N°01 –

Le Maire,
Ronan COIGNARD